

RÉFÉRENCES À RAPPELER



Pôle allocataires – Aides financières individuelles

De 9 h 30 à 11 h 30 et de 14 h 00 à 16 h 00

IDENTIFICATION DU DOSSIER ALLOCATAIRE

N° allocataire : _____

Nom, prénom : _____

Adresse : _____

N° de téléphone : _____

1 CONDITIONS GÉNÉRALES À REMPLIR POUR BÉNÉFICIER DE L'AIDE 1^{ère} NECESSITE ELECTROMENAGER :

- Être parent(s) d'au moins un enfant de moins de 20 ans ou à naître (à partir du 7^{ème} mois de grossesse), et être dans l'une des situations suivantes :
 - > Parent(s) allocataire(s) percevant au moins une prestation familiale ou sociale
 - > Parent(s) sans garde avec un droit d'accueil (sur justificatif)
 - > Parent(s) en garde alternée ou avec un droit de visite et d'hébergement (sur justificatif)
 - > Parent(s) non allocataire(s) dans le cadre d'une résidence alternée
- Avoir un quotient familial inférieur ou égal à 530 €
- Le bénéficiaire doit être en capacité de contracter un prêt
 - > Être majeur ou mineur émancipé
 - > Obtenir l'accord du tuteur si vous bénéficiez d'une mesure de protection

2 MONTANT DE L'AIDE (50 % en prêt et 50 % en subvention)

- Aide dans la limite de 400 € pour l'achat d'un appareil
- Aide dans la limite de 600 € pour l'achat de 2 ou 3 appareils

3 NATURE DES ARTICLES

- Achat ou renouvellement d'un ou de plusieurs appareils ménagers de base (lave-linge, réfrigérateur, cuisinière)

Sont exclus : - Les achats entre particuliers

- Les achats sur internet ou par correspondance

- Les achats d'occasion, s'ils ne sont pas effectués dans une entreprise ayant une activité de ventes et de réparations et ne proposant pas de garanties

4 MODALITÉS DE VERSEMENT

En cas d'accord de la Caf, l'aide est versée au fournisseur après signature des contrats de prêt par l'allocataire. En aucun cas le **versement n'est effectué à la famille**. Aucun achat ne doit être effectué avant la signature des contrats.

GAFI012

DEQUIP



5 MODALITÉS DE REMBOURSEMENT DU PRÊT

Le prêt est remboursable par mensualité de **15 euros minimum** (sauf s'il s'agit de la dernière échéance).

Les mensualités seront prélevées sur les prestations familiales à compter du 2^{ème} mois qui suit le versement du prêt. Aucun remboursement anticipé n'est possible.

Les termes du contrat et la nature de l'achat doivent être respectés (durée).

6 LIMITES

Un nouveau prêt de la Caf ne peut être accordé tant que le précédent n'est pas réglé.

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites à ce formulaire. Elle vous garantit un droit d'accès et de rectifications pour les données vous concernant auprès du directeur de la caisse d'Allocations familiales.

Fournir un devis ou un bon de commande ou une facture pro-forma, à votre nom, de(s) l'équipement(s) envisagé(s) dont le montant ne doit pas dépasser 400 € pour un seul appareil ou 600 € si vous souhaitez acquérir plusieurs appareils. Le devis doit être détaillé (classe de l'appareil, capacité, volume, dimensions ...).

SITUATION FAMILIALE :

Avez-vous un changement dans votre situation de famille OUI NON

Si OUI lequel :

Avez-vous déposé un dossier de surendettement auprès de la Banque de France OUI NON

Les raisons de votre demande :



A remplir obligatoirement

Je déclare sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur cette demande.

Date et signature :

GAFI012

DEQUIP

